

# OBSERVATOIRE DE LA REPUBLIQUE

« La République est le gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple »  
*Article 2 de la Constitution de 1958*

---

Le Président

le 01 Octobre 2001

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel  
CSA  
39, Quai André Citroën  
75015 PARIS

OBJET : émission « Droits d'auteurs » 5èm-ARTE – dimanche 30 Septembre 2001 –11H05

A l'attention de Monsieur Dominique BAUDIS, Président du CSA

Monsieur le Président,

Au cours de l'émission télévisée référencée ci-dessus portant sur un débat relatif à la science et aux nouvelles technologies, sujets importants qui nous concerne tous, le téléspectateur/citoyen a pu assister à un véritable « procès de Moscou » envers l'économiste libéral Guy SORMAN. Celui-ci a fait face, avec courage, durant une heure environ, à ses « juges », cinq ou six économistes et penseurs, appuyés par l'animateur de l'émission, totalement en dehors de son rôle, et a quitté le plateau une minute avant la fin de l'émission afin de s'opposer à l'insulte et de ne pas cautionner le « terrorisme intellectuel » régnant.

**Après avoir visionné l'enregistrement de cette émission, pourriez-vous nous dire si, pour le CSA et son Président, de tels comportements relèvent de la liberté d'expression garantie par la Constitution française et correspondent bien à la juste information due au téléspectateur/citoyen, notamment par une chaîne de télévision du secteur public.**

**En complément, pourriez-vous nous indiquer quelles actions le CSA et son Président comptent mener pour assurer efficacement l'équilibre, l'équité et l'égalité dans les débats et dans l'information sur les médias en général afin de lutter contre la désinformation, sans doute l'une des plus importantes racines du déclin de la France.**

Restant à votre disposition,

Nous vous assurons, Monsieur le Président, de nos salutations respectueuses.

Michel MERCIER



**Observatoire de la République 49, rue de Ponthieu 75008 PARIS**

Association Loi 1901 - Organisme non gouvernemental indépendant

INTERNET : [www.odr.asso.fr/](http://www.odr.asso.fr/) Mobile : 06 66 93 10 26

COURRIEL : [observatoire@odr.asso.fr](mailto:observatoire@odr.asso.fr) Fax : 05 56 05 61 14